

11^{ème} séminaire national Ramsar

Implication des acteurs locaux dans la préservation des zones humides du site Ramsar de la Baie de Somme : Exemple des chasseurs et des éleveurs

Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

6 / 7 / 8
novembre
2019

Quai de l'innovation
Amiens (80)

*Histoire
et évolution des
zones humides
en lien avec
les usages
anthropiques*

 Syndicat Mixte
Baie de Somme
Grand Littoral Picard
www.baiedesomme.org

 AGENCE DE L'EAU
ARTOIS PICARDIE

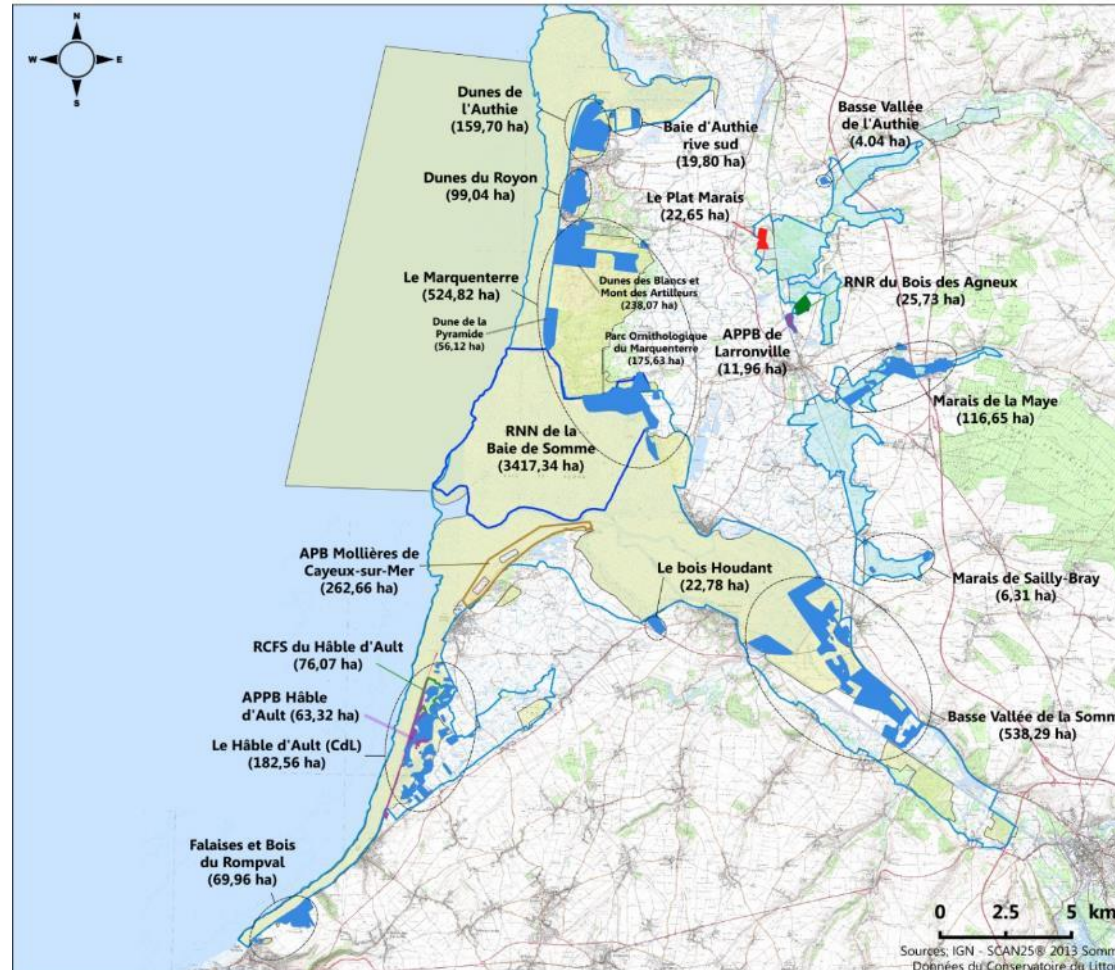
 Ramsar
pour les zones humides

ASSOCIATION
RAMSAR
FRANCE

 somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le SMBS-GLP

- Gestion de près de 5 500 ha de milieux naturels dont 80% de milieux humides
- Mise en œuvre de politiques publiques de conservation



CARTE DES SITES GÉRÉS ET ANIMÉS PAR LE SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

LÉGENDE

Sites gérés

- Arrêté de Protection de Biotope (APB)
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)
- Acquisition du Conseil Départemental de la Somme
- Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS)
- Réserve Naturelle Nationale (RNN)
- Réserve Naturelle Régionale (RNR)
- Acquisition du Conservatoire du Littoral

Sites animés

- Site Ramsar Baie de Somme
- Site Natura 2000 "Estuaires et littoral picards"
- Site Natura 2000 "Marais arrière-littoraux picards"

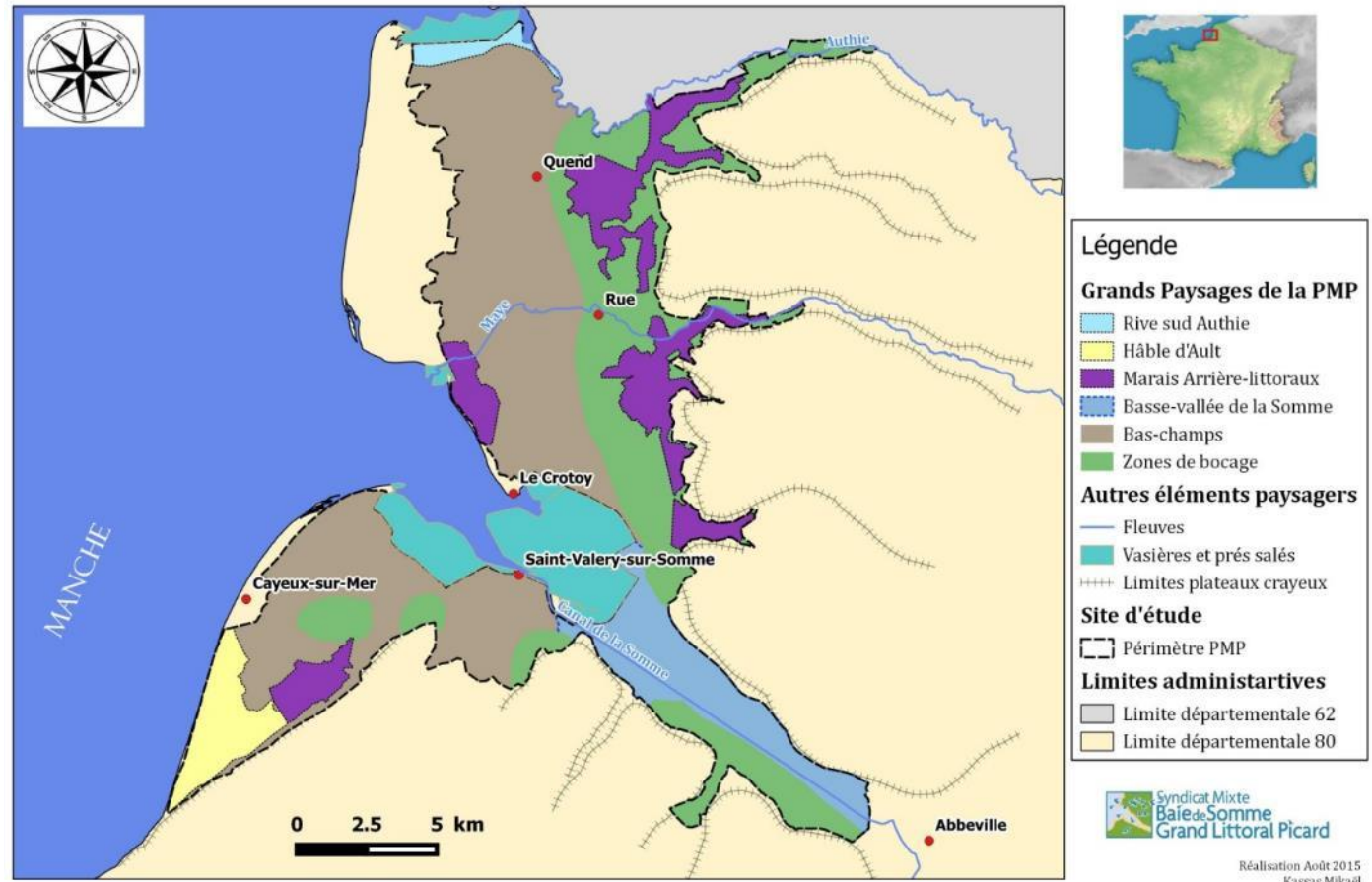
Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

Réalisation SMBS-GLP, Mai 2016

Le site Ramsar Baie de Somme

- 28 communes potentiellement concernées par des actions en faveur des zones humides entre la vallée de la Bresle et la vallée de l'Authie formant une vaste zone humide autour de la Baie de Somme

Carte des grandes entités paysagères de la Plaine Maritime Picarde



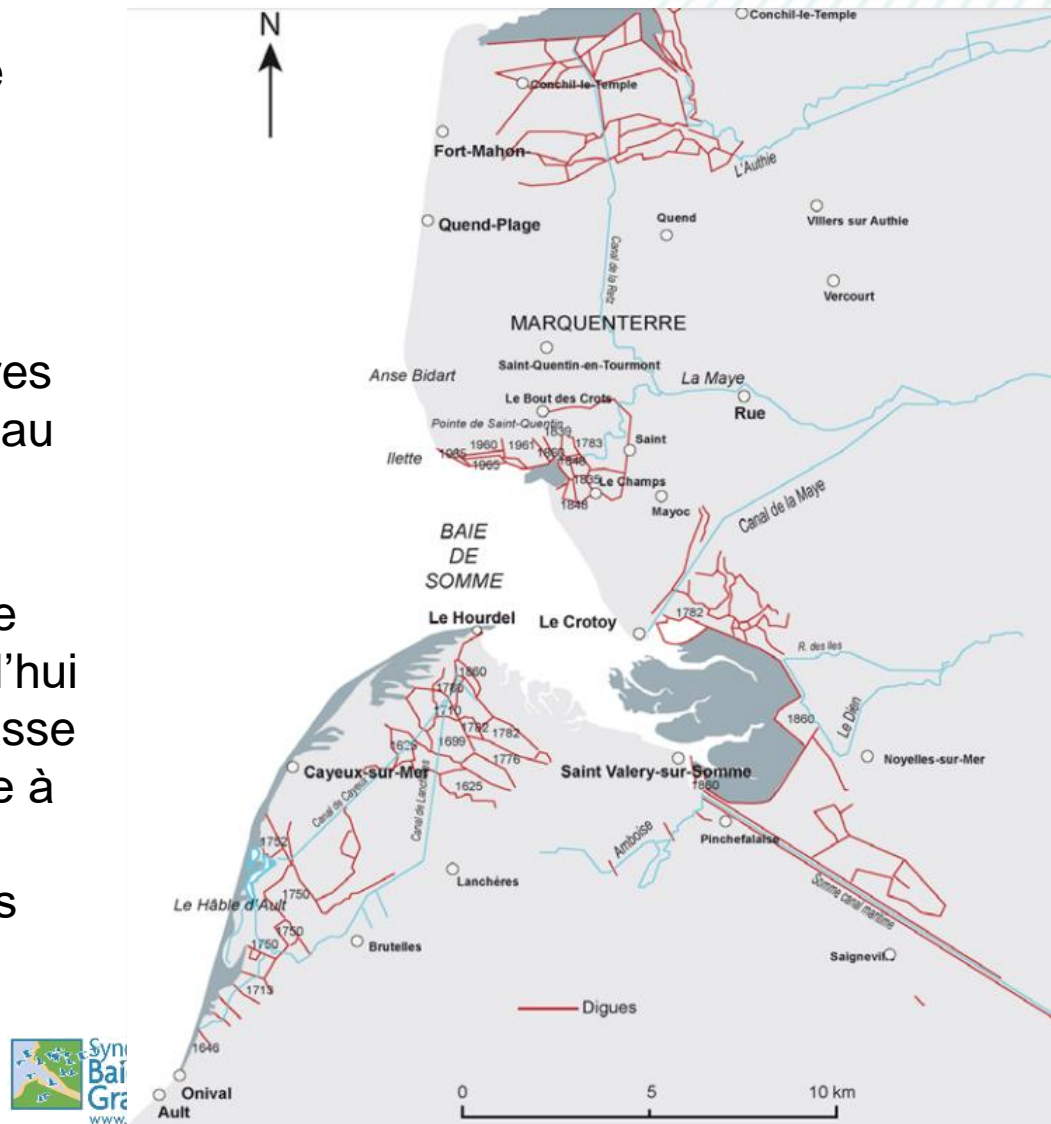
Le site Ramsar Baie de Somme

- Désignation en 1998
- Large concertation, notamment de l'ensemble des maires concernés et des associations cynégétiques
- Entrée avifaune
- 19 043 ha dont 10 500 de DPM
- 28 communes
- 80% en zone Natura 2000
- Meilleure acceptation de la procédure Natura 2000
- 2002 : inauguration de la maison Ramsar
- Des actions de gestion regroupée en un plan de gestion prenant en compte la fonctionnalité globale des zones humides et les usages
- Une cellule zones humides au sein du SMBS-GLP pour la mise en œuvre du plan de gestion



Evolution des usages du territoire

- Picardie maritime, exemple de nature préservée ou paysage façonné par l'homme?
- Entre falaise morte et les plus hautes mers, le territoire se compose de bas champs, polders appelés ici renclôtures et parfois situées au-dessous du niveau des mers
- Activités identitaires du territoire : élevage des moutons, puis agriculture (culture du chanvre et du lin), aujourd'hui pâturage, activités cynégétiques (chasse à la hutte pour le gibier d'eau), pêche à pieds (coquillages, végétaux de prés salés...), élevage de moutons de prés salés, pêche embarquée, tourisme



Les marais littoraux picards et l'homme

- Les activités de chasse et de pâturage ont modelé les zones humides du territoire : réseau de mare de huttes, gestion des marais à but cynégétique, maintien de prairies humides grâce au bétail, poldérisation pour augmenter les surfaces cultivables...
- Volonté de maintenir les usages en interaction avec les enjeux de biodiversité et travailler avec les acteurs locaux grâce au label Ramsar



Elevage et gestion des prairies humides

- Action 12 du plan de gestion Ramsar : Poursuivre et développer les projets d'aide au maintien de l'élevage
- Participation au guide pâturage et herbivorie en tourbière dans le cadre du LIFE « Anthropofens »
- Programme du maintien de l'élevage en zones humides – Plaine Maritime Picarde, engagé en 2012, co-animé par le SMBS-GLP et la Chambre d'Agriculture avec plus de 100 éleveurs engagés dans les différentes actions répartis en 5 axes :

Poursuivre et améliorer les politiques publiques en faveur de l'élevage : MAEC, Paiement pour Services Environnementaux, installation et la transmission des fermes

Accompagner les éleveurs dans l'évolution de leurs systèmes et la valorisation agro-écologiques des prairies: Suivi technico-économique , maîtrise du parasitisme, patur'ajuste, animation collective sur la gestion des prairies, concours prairies fleuries

Développer la valeur ajoutée : circuits courts, création de la marque Baie de Somme Saveurs, Etude d'opportunité du développement de l'AB

Améliorer le pâturage sur le foncier public : terrains du CEL et marais communaux

Suivi et acquisition de connaissance agro-écologique : observatoire des prairies, suivis écologiques du pâturage

La Baie de Somme a été désignée en 2017 territoire pilote national « élevage en zone humides » par les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture

Actions menées avec des éleveurs

Accompagnement des communes du territoire :

- Amélioration du pâturage en cours sur les marais communaux de Lanchères, Favières, Rue, Le Crotoy via la mise en relation avec des éleveurs (↗ chargement), la mise en place de pâturage mixte bovin/équin, l'accompagnement pour la réalisation de travaux d'aménagements pastoraux



Marais de Lannoy à Rue : restauré dans le cadre de N2000, accompagnement de l'éleveur pour une meilleure gestion du pâturage au travers d'un nouveau contrat MAEC



Marais communal de Favières : pâturé d'abord par des chevaux, mise en place de pâturage mixte en 2019

Actions menées avec des éleveurs

Gestion des terrains du conservatoire du littoral :

- 350 ha de prairies en convention avec 20 éleveurs. Des surfaces qui entrent pleinement dans le système d'élevage pour plusieurs éleveurs : elles représentent plus de 20% des surfaces pâturées pour 9 éleveurs. ***Echanges et appui pour maintenir un bon équilibre agro-écologique***
- 115 ha gérés par le SMBS (20 chevaux camarguais et 45 vaches Highland) : *zones à très forts enjeux écologiques, rôle expérimental à développer : mise en évidence de l'intérêt du pâturage hivernal ou précoce au printemps pour la gestion du jonc*



Pâturage mixte hivernal en basse vallée de la Somme

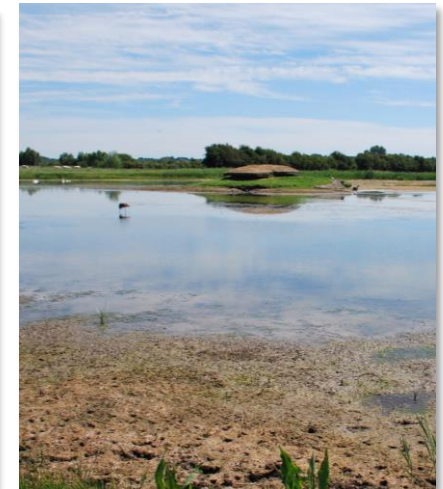
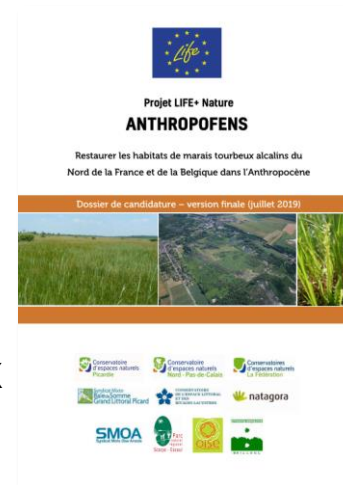


Mare abreuvoir clôturée pour installation de pompe à museau à Woignarue

Gestion des marais chassés

- Action 14 du plan de gestion : Accompagner l'ensemble des acteurs gestionnaires de zones humides
- **Informers et sensibiliser les propriétaires en zone humide, notamment les chasseurs, en conciliant la pratique avec le respect de certaines espèces ou certains habitats**

- Charte sur les pratiques de gestion des zones cynégétiques dans les marais arrière-littoraux - Fédération des chasseurs du département de la Somme
- Participation au guide des bonnes pratiques cynégétiques favorables au maintien des milieux tourbeux alcalins dans le cadre du LIFE « Anthropofens »



Marais de Romaine à Ponthoile

- Marais tourbeux alcalin chassé, entretenu par du pâturage équin ainsi que par des chasseurs (création de platières à bécassines, coupe des ligneux et modulation des niveaux d'eau)
- Contractualisation Natura 2000 pour les opérations de restauration : création de mares, restauration de fossés, fauche exportatrice des secteurs de bas marais, création de seuils pour une meilleure gestion hydraulique...





Merci de votre attention